

AR Prefecture

016-200054047-20240404-2024_04_04_03-BF

Rec. **Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2024 de la Ville de Confolens, par chapitre en section fonctionnement et par opération en

section	dépenses	recettes
fonctionnement	4 728 920,00 €	4 728 920,00 €
investissement	6 883 869,78 €	6 883 869,78 €
total	11 612 789,78 €	11 612 789,78 €

- **DONNE au Maire**, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;
- **AUTORISE le Maire**, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;
- **AUTORISE le Maire** à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 5 avril 2024



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens